

CHANGEMENT DE LA PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT EN COREE DU SUD

La Corée du Sud a modifié sa procédure de renouvellement des marques nationales, qui prendra effet le 28 juillet 2010.

Actuellement, la procédure de renouvellement en Corée du Sud se déroule en deux étapes : le dépôt de la demande de renouvellement puis son enregistrement.

Le nouveau système, plus rapide, permet d'étendre la durée de validité d'une marque sans examen de la demande de renouvellement, à condition que la demande soit faite avant l'échéance et que le paiement des taxes soit effectif.

Plusieurs modalités de paiement des taxes sont possibles :

- Le paiement de la globalité de la taxe de renouvellement pour dix ans (260 dollars pour une classe)
- Le paiement dans un premier temps d'une taxe pour une durée de cinq ans (163 dollars pour une classe), puis d'une seconde taxe (163 dollars pour une classe) pour les cinq années suivantes. A noter que cette seconde taxe n'est pas obligatoire si le titulaire de la marque souhaite laisser sa marque expirer au bout des cinq premières années.

Ainsi, le renouvellement des marques prendra effet dès le paiement des taxes et vous pourrez choisir la durée de validité de vos marques en fonction de vos intérêts.

Caroline HUGUET (huguet@regimbeau.eu),
Juriste Propriété Intellectuelle

Paris, le 2 juillet 2010

A propos du Cabinet Regimbeau :

Le Cabinet Regimbeau, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 75 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la rentabilisation de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). 10 associés animent une équipe de 180 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. La force de frappe homogène du Cabinet Regimbeau et de ses agences régionales permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.

PARIS

Cabinet Regimbeau
20, rue de Chazelles
75847 PARIS CEDEX 17
Tél. : +33 (0) 1.44.29.35.00
Fax : +33 (0) 1.44.29.35.99
Contact : paris@regimbeau.eu

RENNES

Cabinet Regimbeau
Espace performance
Bâtiment K
35769 ST GREGOIRE CEDEX
Tél. : +33 (0) 2.23.25.26.50
Fax : +33 (0) 2 23.25.26.59
Contact : rennes@regimbeau.eu

LYON

Cabinet Regimbeau
139, rue Vendôme
69477 Lyon Cedex 06
Tel :+33 (0)4 72 83 85 70
Fax : +33 (0)4 78 24 30 78
Contact : lyon@regimbeau.eu

GRENOBLE

World Trade Center
5 place RobertSchuman
BP1510
38025 Grenoble Cedex 1
Tél. : +33 (0) 4 76 70 64 79
Fax : +33 (0) 4 76 28 28 49
Contact :
grenoble@regimbeau.eu

MONTPELLIER

Cabinet Regimbeau
La Coupole Sud
329, rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
Tel :+33 (0)4 99 53 21 70
Fax : +33 (0)4 99 53 21 75
Contact :
montpellier@regimbeau.eu